

terie : huit chefs, huit aides, un sommier ordinaire. Au service de la bouche du roi appartenait aussi, à cette époque, la fourrière, qui se composait de quatre chefs de quartier, de huit aides, d'un porte-table ordinaire, de quatre huissiers du bureau, d'un boulanger et d'un capitaine du charroi des offices.

La tempête de 1789 balaya tous les offices de bouche; mais ils reparurent, moins nombreux cependant, sous l'Empire, et les préfets du palais eurent sous leurs ordres des officiers de bouche, qui modelèrent leur service sur celui de l'ancienne cour. La Restauration, en ravivant les institutions du passé, reconstitua la bouche du roi, jusqu'à ce que la révolution de 1830 emportât de nouveau les sinécures des courtisans. Louis-Philippe avait des serviteurs, et rien de plus. Le rétablissement de l'Empire, en reformant le service du grand maréchal, a laissé de côté les officiers subalternes, pour lesquels on n'eût probablement pas manqué de candidats, mais dont les privilèges eussent été difficiles à maintenir, et n'eussent guère été pris au sérieux.

IV.—ARTILLERIE. *Bouches à feu.* On donne ce nom à toutes les armes à feu de gros calibre, dont le poids est tel qu'un seul homme ne peut ni les porter ni en faire usage. Au mot ARTILLERIE, nous avons déjà donné une histoire générale des modifications successives qu'ont reçues ces armes dans leur forme, dans leurs dimensions et dans leur emploi; cependant, nous allons reprendre ici cette histoire, pour y ajouter de nouveaux détails, qui ne peuvent manquer d'exciter la curiosité et l'intérêt du lecteur.

A quelle époque, à quelle date précise remonte l'emploi des premières bouches à feu? Quelle nation, la première, a combattu ses ennemis avec ces engins de guerre? C'est une question d'autant plus difficile à résoudre, que nous trouvons peu de documents, et que les documents qui nous restent ne sont pas d'une authenticité reconnue par tout le monde. Ce manque de documents s'explique aisément : « L'emploi d'armes à feu utilisant la force projective de la poudre à canon se répandit peu à peu dans les diverses contrées de l'Europe, sans produire l'étonnement et l'admiration qu'aurait excités une telle découverte, si ces armes, dans leur enfance, n'eussent pas été moins redoutables que celles dont une longue expérience avait enseigné l'usage. Ceci fait comprendre comment la nouvelle artillerie ne fut signalée, à l'origine, ni par les historiens ni par les chroniqueurs. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Si maintenant nous voulons sortir de l'Europe, le problème devient encore plus difficile; la solution s'éloigne. En pareil cas, nous croyons que la prudence nous conseille de ne faire que citer les différentes opinions des gens compétents ou reconnus tels, des historiens ou chroniqueurs anciens, laissant à chacun le soin de trouver la vérité au milieu des allégations fausses ou des mensonges de bonne foi. Nous avouerons néanmoins que nous n'ajoutons pas beaucoup de foi à l'emploi des bouches à feu chez les Indiens (av. J.-C.), quoique les livres sacrés de ces peuples parlent du *Schet-a-gene* (tuant par centaines) et d'armes à feu. Nous passons donc à l'ère chrétienne. « An 80. D'après l'indication de Le Comte et de Thomas d'Aguerre, les bouches à feu auraient été inventées dans la Chine vers cette époque, et Vossius en attribue l'invention à l'empereur Vitey. Cette dernière opinion est réfutée par d'autres auteurs, qui se fondent sur ce que l'empereur qui régnait alors se nommait Cham-Ti, tandis que Vitey vivait longtemps avant Jésus-Christ. Emaniuc rapporte qu'en l'an 690 les Arabes, sous la conduite d'Haghius, avaient des bouches à feu devant La Mecque et qu'ils mirent le feu à la Kaaba avec des projectiles incendiaires. Ils tenaient des Indes la connaissance des compositions qu'ils employaient; le salpêtre est désigné par eux sous le nom de neige indienne. En 1055, suivant Vossius, les Chinois avaient des bouches à feu en bronze et en fer, qui étaient travaillées avec beaucoup d'art. » (Moritz Meyer, *Manuel historique de la technologie des armes à feu*.) Je passe bien d'autres dates. En 1073, Belgrade est attaquée avec des bouches à feu par le roi de Hongrie Salomon; 1247 voit Séville se défendre avec des bouches à feu; 1249 voit Damiette résister à saint Louis avec des *pierreries*, lançant des globes incendiaires, et dont Joinville, témoin oculaire, donne la description. En 1258, Coucy possède un canon, qu'on a retrouvé avec cette inscription : *Fait le 6 mars 1258, Raoul, roi de Coucy*, inscription qui inspire peu de confiance, puisque les chiffres arabes n'étaient pas encore en usage à cette époque. « Dans la première année de la période de Khai-Kin (an 1259 de J.-C.), on fabriqua une arme appelée *tho-lo-tsiang*, c'est-à-dire lance à feu impétueuse; on introduisit un nid de grains dans un long tube de bambou auquel on mettait le feu. Il en sortait une flamme violente, et ensuite le nid de grains était lancé avec un bruit semblable à celui d'un pao, qui s'entendait à une distance d'environ 150 pas. » (*Histoire de la dynastie chinoise des Song*.) Mentionnons aussi une chanson attribuée à Guido Cavalcanti, mort en 1301, qui aurait été composée vers 1299 : « Gare à toi, te dis-je, gare à toi, prends bien garde, aie le coup d'œil prompt, il n'est armure qui vaille contre pierre de bombarder.

*Guarda ben, dico, guarda ben,
Ti guarda, non aver vista tarda
Cha pietra di bombarder arme vel poca. »*

II.

(Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Mais nous ajoutons peu de foi à cette chanson, parce qu'elle ne doit pas remonter à la date qu'on lui assigne. Et maintenant, saisisse qui pourra le fil d'Ariane! Pour nous, sans nier que les Chinois aient inventé la fusée et le pétard, que les Arabes aient été les premiers à utiliser la force explosive de la poudre à canon, et qu'il paraisse vraisemblable que ce peuple ait eu des bouches à feu, au moins à la fin du XIII^e siècle, nous allons abandonner le terrain mouvant du doute, pour marcher sur le terrain plus solide de l'histoire. Ne faisant qu'indiquer l'emploi des bombardes au siège de Brescia (1311), nous trouvons un acte indiscutable de la république de Venise (1326), dont l'original existe encore, et qui atteste qu'on se servait à cette époque d'armes à feu. D'autre part, à la même date 1326, on lit dans Moritz Meyer : « Les Arabes attaquent la ville de Martos avec des bouches à feu. — Il y a des bombardes à Forli. » Les armes à feu, dont parle cet acte de la république de Florence sont des canons de métal fondu; ainsi, dès 1326, on savait, en Italie, tirer dans des bouches à feu faites d'un métal coulé dans des moules.... » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Il faut encore franchir douze années pour trouver chez nous un document d'une authenticité avérée, comme celui dont nous venons de parler. Ce document est à la Bibliothèque impériale de Paris, cabinet des titres : « Sachent tous que je, Guillaume de Moulin de Bouloigne, ay eu et receu de Thomas Pouques, garde du clos des galées du roy nostre sire, à Rouen, un pot de fer à traire garros à feu, quarante-huit garros ferrés et empanez de deux cassez, une livre de salpêtre et demie livre de souffre vif pour faire poudre pour traire lesdits garros; desquelles choses, je me tien à bien païé, et les promets à rendre au roy, nostre sire ou à son commandement, toutes fois que mestier sera. Donné à Leure, sous mon scel, le II^e jour de juillet de l'an mil CCC trente et huit. » On ne sait trop vraiment dans quelle classe de bouches à feu mettre ce pot de fer, dont l'approvisionnement vient d'être si bien détaillé. Mais voici quelque chose de précis. « Ducange, dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, rapporte un passage des comptes de Barthélemy de Drack, trésorier des guerres, qui avait payé en 1338 une certaine somme à Henri de Paumehon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guil-laume. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Moritz Meyer constate l'usage des bouches à feu devant Trin-l'Évêque et Aiguillon. Il nous restait deux documents de la même année, appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris et publiés par M. Lacabane.

« Sachant tout que nous, Hugues, sires de Cardillac et de Bieule, chevaliers, avons eu et receu de mons^r le Galois de la Balme, maître des arbalétriers, pour dix canons, chinq de fer et chinq de métal, lequel sont tout fait douz commandement doudit maître des arbalétriers, par nostre main et par nos gens, et qui sont en la garde et en la défense de la ville de Cambray, vingt et chinq livres deus sous et sept deniers tournois, liquel sont délivrés audit maître et à la ville. Donné souz nostre saiel, à Cambray, le VIII^e jour d'octobre mil CCC XXX et noef. » (B. R. Original, parchemin, parmi les titres scellés de Clairambault, vol. XXV, fol. 1,825.)

« Sachent touz que je Estienne Marel, es-cuiers, ay eu et receu de François de Lespitaule, clerc des arbalétriers du roy nostre sire, par la main de Raoulet Haymon, lieutenant dudit François, pour salpêtre et souffre vif et sec achetez pour les canons qui sont à Cambray, onze livres quatre souz III deniers tournois. Desquelles XI livres III souz III deniers tournois, je me tiens à bien paiez. » Donné à Cambray, sous mon scel, le VI^e jour de décembre, l'an mil CCC XXXIX, laquelle poudre a esté délivrée à monsieur le maître des arbalétriers. » (B. R. Original, parchemin, parmi les titres scellés de Clairambault, vol. LXXXVIII, fol. 6,119.)

Pour avoir une idée des bouches à feu à cette époque, transcrivons le passage suivant des *Etudes sur l'artillerie*; ces détails sont fournis par un compte des baillis de Saint-Omer, et se rapportent à l'artillerie du château de Rhoulit, en Artois, en l'année 1342 : « Deux frères, traieurs de canons, venus d'Hesdin, employés pendant plus d'un mois, furent payés trois à quatre sous par jour. Quatre cents fûts ou bois de carreaux à traire le canon étaient tournés moyennant cinq sous le cent, pendant qu'on taillait dans des chaudières d'airain les penes qui y étaient ensuite attachées avec des clous. En outre, les deux extrémités du fût étaient munies de rondelles en cuir, clouées au bois, qui contraient la flèche dans le canon sans que les penes ou le fer appuyassent sur les parois de l'âme, et qui donnaient le moyen d'améliorer le tir en supprimant ou diminuant le vent du projectile dans l'âme.

« La bouche à feu, bien que petite, était formée de deux parties : le tuyau ou canon proprement dit, qui recevait la flèche, et la boîte dans laquelle était placée la charge de poudre. Cette boîte était détachée quand on voulait la charger, et un coin en fer, nommé *laichet*, la maintenait en place au moment du tir. Le feu était mis à la poudre par une baguette de fer rougie à un feu de charbon. »

Nous avons marché lentement, pas à pas,

dans cette première moitié du XIV^e siècle, parce qu'il y avait intérêt à suivre les commencements de l'artillerie française. Elle n'a pas encore fait de grands progrès. Les canons en usage jusque-là sont tous de très-petit calibre. Leurs projectiles n'ont d'effet que contre les hommes bardés de fer de cette époque; ils viennent frapper inutilement tout obstacle résistant, muraille de pierre ou muraille de bois.

« A l'année 1354 se rapporte un document qui n'est pas sans intérêt, bien qu'il soit tiré d'un manuscrit du XVII^e siècle : « Le XVII^e mil trois cent cinquante-quatre, ledit seigneur » roy étant acerté de l'invention de faire » artillerie trouvée en Allemagne par un moine » nommé Berthold Schwartz, ordonna aux généraux des monnoies faire diligence d'entendre quelles quantités de cuivre estoient audit » royaume de France, tant pour adviser des » moyens d'iceux faire artillerie, que semblablement pour empêcher la vente d'iceux à » étrangers et transport hors le royaume. » Ce passage est extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, intitulé : *Règlement des monnoies tant de France qu'étrangères*. (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.)

Il paraît résulter de ce document qu'on regardait alors Berthold Schwartz comme l'inventeur de l'artillerie. Nous sommes loin de prétendre que cette opinion soit vraie, et il est probable même qu'on a fait ici confusion entre l'invention de la poudre et celle de l'artillerie. Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous importe surtout de constater, c'est que, pendant la dernière moitié du XIV^e siècle, le nombre et la puissance des bouches à feu augmentent considérablement. On en fabrique en fer forgé et en alliage de cuivre et d'étain. Les projectiles sont encore quelquefois des carreaux, mais le plus souvent des balles de plomb, des boulets de fer et des boulets de pierre. Il existait déjà des bombardes en fer forgé qui lançaient des boulets en pierre de 450 livres.

Le XV^e siècle vit l'artillerie se perfectionner. Les bouches à feu sont classées en plusieurs espèces ayant des noms différents : les *veuglaires*, se chargeant par la culasse ainsi que les *crapauds*, le tir en est rapide; les *couleuvres* ou *couleuvrines*, se chargeant par la bouche, les *serpentes*, les *ribaudequins*, assemblage de deux ou trois pièces sur affût roulant; le *mortier*, plus court que la bombarde et destiné à envoyer des projectiles sous de grands angles. (V. tous ces mots.) Déjà quelques-unes de ces bouches à feu lancent de la mitraille, des boulets de plomb chauffés au feu, presque des boulets rouges. Charles le Téméraire monte ses pièces de campagne sur des affûts à rouage. L'Italie l'emporte sur toutes les autres nations par la beauté des formes de ses bouches à feu et par leur ornementation pleine de goût. On essaye une classification plus rigoureuse. Giorgio Martini reconnaît dix bouches à feu employées de son temps : la bombarde, le mortier, la commune ou moyenne, la cortana, le passe-volant, le basilic, la cerbotana, la spingarda, l'arquebuse et l'escopette. Enfin, on abandonne les bombardes; on leur substitue des canons à boulets, en fonte de fer, avec tourillons, et se mettant promptement en batterie sur leurs affûts à rouage : c'est la plus importante innovation du XV^e siècle. Il y avait encore une grande confusion dans les bouches à feu. « Jean d'Autun rapporte dans ses *Chroniques* que l'artillerie de Louis XII au siège de Gènes, en 1507, comprenait 6 grands canons serpentins, 4 coulevrines bastardes, 9 moyennes, 8 faucons, 50 acquebutes à crochets, sur chevalets, bien aisées à manier, lesquelles se posaient sur le col des pionniers, voire jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) « En 1542, Charles-Quint possédait 520 pièces d'artillerie de plus de cinquante modèles différents, dont les dessins nous ont été conservés dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Mais bientôt cet empereur, voulant éviter cette diversité de calibres, fit faire huit modèles de bouches à feu pour tout son vaste empire : deux canons, trois coulevrines, un sacre, un fauconneau et un mortier. L'artillerie française suivit de près celle de Charles-Quint, et bientôt les calibres de nos pièces sont réduits à six; nous avons alors ce que l'on connaît sous le nom des *six calibres de France*. Le texte de la décision qui fixa les six calibres à employer dans les armées du roi de France n'est pas parvenu à notre connaissance, et la date précise de leur adoption reste inconnue. (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) On peut affirmer que les six calibres étaient déjà adoptés en France, en 1551, sous d'Estrees, grand maître de l'artillerie, auquel il faut rapporter l'honneur d'une innovation si utile. Les bouches à feu des six calibres sont toutes sur affût; ce sont : le canon, la grande coulevrine, la coulevrine bastarde, la coulevrine moyenne, le faucon et le fauconneau. Malheureusement, il n'y a pas qu'un seul modèle pour chaque espèce de pièces; les pièces de chaque espèce sont bien semblables, mais elles diffèrent par leurs dimensions. Nous n'avons pas encore de mortier; du moins aucun auteur ne fait mention de cette pièce à cette époque. Au commencement du XVII^e siècle, les Pays-Bas, simplifiant encore leur système d'artillerie, n'ont que quatre bouches à feu : le canon, le demi-canon, le quart de canon et le faucon; il n'y a qu'un seul modèle pour chaque calibre. L'Italie avait trois espèces de bouches à feu : les *couleu-*

vrines, les canons et les canons-pierriers, l'Allemagne, sept calibres de canons, autant de calibres de coulevrines et neuf calibres de mortiers. Les Turcs se servaient de canons d'un poids démesuré, dont le transport était difficile et incommode. A la fin du XVI^e siècle, la France, qui avait vu s'augmenter pendant le courant du siècle le nombre de calibres de ses pièces, les réduisit encore à six : ceux de 33, 16, 8, 4 d'origine française, et ceux de 24 et de 12 empruntés à l'Espagne et qu'on avait trouvés en usage dans les provinces conquises. Les épreuves des bouches à feu neuves étaient devenues à peu près ce qu'elles sont encore aujourd'hui. Nous arrivons enfin au XVIII^e siècle. Il nous a laissé une artillerie qui a duré presque jusqu'à la fin du règne de Napoléon I^{er}, le système de Gribeauval. Mais avant de parler de Gribeauval, il serait injuste de passer sous silence les perfectionnements de Vallière, qui, en 1732, détermina les calibres et les dimensions, par des tables et des dessins, pour les canons, les mortiers et les pierriers destinés à l'artillerie. Nos canons étaient de 24, 16, 12, 8 et 4; nos mortiers de 12 pouces, et nos pierriers de 15 pouces. Le maréchal de Saxe fait adopter quelque temps après un petit canon suédois de 4, plus léger que le nôtre et beaucoup plus maniable pour le pointage et les manœuvres. Il était monté sur affût. Une ordonnance du 20 janvier 1757 commande de donner à chaque bataillon, à son entrée en campagne, un canon de 4, à la suédoise. Cette pièce légère est l'origine du matériel de campagne, dont la Prusse a eu la première idée. De 1742 à 1778, le grand Frédéric fait couler des canons légers de 12, 6 et 3; mais les modèles étaient si peu arrêtés que plus tard les partisans des pièces légères et ceux des pièces lourdes purent, avec autant de droit les uns que les autres, invoquer l'autorité de la Prusse. Le prince de Lichtenstein améliora beaucoup l'artillerie autrichienne. En 1762, Gribeauval, qui connaissait cette artillerie aussi bien que la nôtre, écrivait « qu'un homme éclairé pourrait prendre dans les deux artilleries de quoi en composer une qui déciderait presque toutes les actions dans les guerres de campagnes. » On le mit bientôt en demeure de le faire. « Gribeauval, envisageant le service de l'artillerie dans son ensemble, entreprit d'établir un matériel distinct pour chacun des services de campagne, de siège, de place et de côte. Il avait reconnu qu'il fallait varier la disposition des pièces et des affûts, pour satisfaire à des conditions différentes. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*.) Il prescrivit donc, pour le service de campagne, quatre bouches à feu : 3 canons de 12, 8 et 4, qu'on coulait pleins pour éviter les inconvénients du noyau, et 1 obusier de 6 pouces, pièce inventée à l'étranger, et que Vallière n'avait pas introduite chez nous. Pour le service de siège, il conserva les bouches à feu de 24 et de 16 de Vallière, ne faisant que supprimer les petites chambres pratiquées au fond de l'âme. Pour le service de place, les bouches à feu de siège, seulement montées sur des affûts de son invention, qui conservaient au tir pendant la nuit la direction reconnue bonne pendant le jour. Aux mortiers de 12 et de 8 pouces des anciens modèles, Gribeauval ajouta le mortier de 10 pouces, dans le but d'obtenir des portées que ne pouvait donner celui de 12. Le système de Gribeauval fut adopté en 1765; on le rejeta en 1772. Enfin, sur l'avis des maréchaux de France réunis en conseil, il fut définitivement proclamé le système français en l'année 1774. Nous l'avons conservé jusqu'en 1810, et nous ne saurions trop honorer la mémoire de Gribeauval, qui chercha encore à le perfectionner jusqu'à sa mort (1789); car nous osons affirmer, dit le général Favé, que, si la France a pu résister aux coalitions qui ont menacé son indépendance, elle le doit surtout aux progrès opérés par Gribeauval. » (*Etudes sur l'artillerie*.)

Arrivés au XIX^e siècle, nous bornerons là ce rapide aperçu sur les bouches à feu. Les détails dont on aura besoin sur chacune des pièces de notre époque, canon, canon obusier, canon Paixhans, canon de Treuil de Beaulieu se chargeant par la culasse, canon rayé, canon Napoléon III, canon Witworth, mortier, etc., ces détails seront donnés à leur place, à propos de chacune de ces bouches à feu. Les donner ici produirait des redites inutiles. Ce que nous voulions, c'était jeter un regard sur les différents changements qu'ont éprouvés les bouches à feu jusqu'à l'époque contemporaine.

Une question qu'on s'est posée dans tous les temps est celle de savoir quel rapport doit exister entre le nombre des bouches à feu à la suite d'une armée et l'effectif de cette armée. Ce rapport n'a rien d'absolu, on le comprend. Il a varié avec chaque général, soit en raison des ressources offertes par les arsenaux, soit que ce fût une condition de tactique adoptée par suite d'une longue expérience ou de profondes considérations militaires. Ce que nous avons de plus sage, de mieux à faire, c'est d'indiquer le rapport adopté aux différentes époques de l'histoire, et par les grands généraux en chef. A Marignan, François I^{er} avait 3 bouches à feu par 1,000 hommes; Tilly, 1; Gustave-Adolphe, 3 et quelquefois 6. En France, jusqu'à la moitié du XVIII^e siècle, il y a eu 1 pièce par 1,000 hommes, et quelquefois 3 par 2,000 hommes; Frédéric prenait 10 bouches à feu par 1,000 hommes, et Napoléon, 5. De nos jours, il est reçu que 250 pièces suffisent à une armée de 100,000 hommes, c'est-à-dire 5 pièces par 2,000 hommes.